

Commune de

ECROSNES

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

pour la consultation de bureaux d'études

ELABORATION

PLAN LOCAL D'URBANISME

Date et heure limites de remise des offres : le 17 mai 2010

1°) Objet

La consultation pour la commune

Les études envisagées ont pour objet :

- ✓ la rédaction du dossier de PLU ou de
- ✓ le suivi administratif de la procédure d'élaboration
- ✓ l'aide à la concertation avec la population pour les PLU

2°) Modalités pratiques

2.1 Financement

La maîtrise d'ouvrage de ces études est assurée par les communes.

2.2 Durée des études

Les études, qui comportent plusieurs étapes, débutent à la notification du marché et s'achèvent après les éventuelles corrections demandées par le contrôle de légalité du préfet sur le dossier approuvé.

2.3 Rendu de l'étude

Les différentes étapes des études seront examinées et validées par les conseils municipaux ou leur commission d'urbanisme.

3°) Organisation de la consultation

Remise des dossiers de proposition à la collectivité coordinatrice :

**Madame le maire d'ECROSNES
Annie CAMUEL**

Date limite de réception des offres : **le 17 mai 2010**

4°) Réponse à la consultation

La présente consultation s'inscrit dans le cadre de l'article 28 du Nouveau Code des Marchés Publics (procédure adaptée).

Une audition des candidats pourrait avoir lieu.

4.1 Composition des offres

Le dossier comprendra :

- ✓ une note de présentation de l'offre détaillée explicitant la méthode proposée pour conduire l'étude et incluant une proposition de calendrier (avec indication de la date à laquelle les études peuvent débuter).
- ✓ une offre financière détaillée par commune (et synthétisée conformément au tableau en annexe)
- ✓ la description de l'équipe constituée et de son organisation (chef de projet)
- ✓ un dossier de références en rapport avec le sujet de l'étude
- ✓

4.2 Critères de sélection des offres

Les offres seront examinées en tenant compte :

- ✓ de la pertinence de la méthodologie proposée (40%)
- ✓ du prix global des quatre documents (30%)
- ✓ de la composition de l'équipe chargée de l'étude et de la qualité des références proposées (30%)

5°) Renseignements complémentaires

Pour toute information complémentaire, contacter :

La commune de **ECROSNES**
Madame Annie CAMUEL

Maire

Monsieur Tanneguy de BOISGROLLIER

Secrétaire de mairie

 02.37.31.56.07

 02.37.31.19.32

 contact@ecrosnes.com

Synthèse de l'offre financière
PLU de la commune d'ECROSNES

Descriptif de la mission	Mode de rémunération	Nombre de réunions prévues	Montant HT
PHASE 1 Élaboration d'un diagnostic	Forfait		
PHASE 2 Propositions de scénarii d'aménagement	Forfait		
PHASE 3 Définition d'un parti d'aménagement et du PADD	<i>Forfait</i>		
PHASE 4 Traduction réglementaire du projet	Forfait		
PHASE 5 Suivi de la procédure et corrections éventuelles	Forfait		
<i>Suivi de la concertation</i>	<i>Forfait</i>		
<u>Options proposées:</u> - informatisation du document (cf art 8 du cahier des charges) - autres			
Réunions complémentaires	Coût unitaire		

TOTAL HT :

TVA :

TOTAL TTC :